

Cette nouvelle instance s'installe dans une période de contestation généralisée qui doit être entendue, par notre gouvernement et dans notre ministère.

Travailler plus longtemps, quand les collègues se plaignent des conditions de travail, c'est aller à l'encontre du progrès social en marche pendant une bonne partie du XXème siècle ; c'est revenir bien loin en arrière.

Travailler plus pour gagner plus, quand tant de collègues ressentent lassitude, voire épuisement professionnel, c'est mépriser leur métier. Soumettre un rattrapage des salaires gelés depuis bien des années à l'exécution de tâches supplémentaires, c'est mépriser le métier des enseignants et accepter de dégrader l'enseignement dispensé à nos élèves. Parce qu'on ne peut pas en faire toujours plus et le faire bien. Si des collègues y sont contraints, c'est bien pour pouvoir boucler les fins de mois, et c'est indigne de notre École de la République.

Cela va cependant dans le sens de toutes les dernières réformes libérales, qui s'appliquent à dégrader nos services publics en attendant d'en faire un marché pour les plus riches et en négligeant nos valeurs d'égalité et de fraternité pour les jeunes que nous formons. Ainsi, les fermetures de postes encore envisagées dans l'Éducation nationale, à l'heure où l'on peine à recruter dans nos métiers, c'est accentuer la contractualisation, donc la précarité des personnels. Or, dégrader encore nos conditions de vie, de travail, c'est dégrader encore les conditions d'enseignement pour les élèves, c'est accentuer les inégalités sociales.

Et l'on revient donc à cette pseudo justice sociale que le gouvernement ose prétexter pour mettre en place des réformes destructrices des services publics, qui nuisent aux personnes et mènent à la régression sociale.

Quand on parle de dégradation des conditions de travail, de lassitude et d'épuisement, c'est en pensant, par exemple, à un personnel de santé à qui un chef d'établissement explique que la nécessité de service prime sur sa propre santé et sur les prescriptions médicales. Avec des métiers plus attractifs, en termes de salaires et de respect des personnes, ces problèmes, loin de ce qu'on peut humainement appeler du progrès, ne se poseraient pas.

Ce que demande la FSU, c'est une revalorisation du point d'indice, c'est l'ouverture de postes en nombre suffisant pour exercer correctement et dignement nos métiers de l'Éducation Nationale. C'est aussi arrêter de supprimer tous les ans des postes administratifs, fragilisant ainsi le fonctionnement des secrétariats et des services de gestions des EPLE notamment. Le nouveau barème académique de répartition des postes administratifs est en effet un pis-aller qui fait état des besoins, nombreux, mais qui n'en tient pas réellement compte dans l'attribution des postes car il faut rendre tous les ans des Équivalents Temps Pleins au ministère pour pourvoir les académies créatrices d'EPLE (ex. Montpellier). Ces vases communicants entre académies ne doivent plus perdurer : stop aux suppressions sèches ne considérant pas les situations de terrain, les éloignements géographiques et plus largement la diagonale des disparités dans laquelle notre académie se trouve. C'est à ces conditions que nous rendrons nos métiers attractifs - et qu'ils retrouveront du sens. Pour finir, la réforme des retraites, si elle est votée, maintiendra dans l'emploi des catégories de personnes qu'il faudra nécessairement accompagner afin de faire face au vieillissement. Quels dispositifs d'accompagnement seraient mis en place dans l'académie ?